

CULTURE**Mandat spécial pour le festival d'Avignon**

Remboursement des frais de mission

EXPOSE DES MOTIFS

Fondé en 1947 par Jean Vilar, le Festival d'Avignon est aujourd'hui l'une des plus importantes manifestations internationales du spectacle vivant contemporain. Chaque année, en juillet, Avignon devient une ville-théâtre, transformant son patrimoine architectural en divers lieux de représentation, majestueux ou étonnants, accueillant des dizaines de milliers d'amoureux du théâtre de toutes les générations (plus de 130 000 entrées). Le Festival réussit l'alliance originale d'un public populaire avec la création internationale. Avignon, c'est également un esprit : la ville est un forum à ciel ouvert, où les festivaliers parlent des spectacles et partagent leurs expériences de spectateurs. Un mois durant, tous peuvent avoir accès à une culture contemporaine et vivante.

Le programme est composé d'une trentaine de spectacles, mais aussi de lectures, d'expositions, de films et de débats, qui sont autant d'entrées dans l'univers des artistes invités. Il y a, chaque soir au Festival, une ou plusieurs "premières", qui font d'Avignon un véritable lieu de créations et d'aventures, pour les artistes comme pour les spectateurs.

La Ville d'Ivry prend part, à son échelle, au développement du spectacle vivant sur son territoire, l'ambitieuse opération d'implantation du Théâtre des Quartiers d'Ivry, Centre Dramatique National du Val-de-Marne à la Manufacture des œillets étant emblématique de cet engagement. C'est pourquoi, chaque été, une délégation d'élus municipaux se rend au Festival d'Avignon, aux côtés d'acteurs culturels locaux (Théâtre des Quartiers d'Ivry, Théâtre Antoine Vitez, Les Bergers en scène...), pour y suivre la création théâtrale contemporaine, intégrer des réseaux professionnels œuvrant pour la création et la diffusion du théâtre, faire valoir la vitalité des équipements culturels Ivryens et des compagnies de théâtre implantées ainsi qu'asseoir la Ville d'Ivry comme un territoire de culture à l'échelle nationale.

Ce déplacement occasionne notamment des frais d'hébergement à Avignon. Le succès et l'importance du Festival ont fait, et ce depuis de très nombreuses années, qu'il est impossible, durant la durée du Festival, de trouver un hébergement dont le montant corresponde à celui du forfait de 60 euros normalement attribué pour remboursement des frais d'hébergement.

Je vous propose donc d'accorder un mandat spécial pour participer au Festival d'Avignon du 16 au 19 juillet 2014 aux élus municipaux suivants : Monsieur Olivier Beaubillard, Madame Bozena Wojciechowski, adjoints au Maire, Mesdames Fabienne Oudart, Ana Macedo et Monsieur Bahri Sebkhî, conseillers municipaux.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

CULTURE

Mandat spécial pour le festival d'Avignon

Remboursement des frais de mission

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-18 et suivants et R.2123-22-1,

considérant l'intérêt de la ville d'Ivry pour le développement du spectacle vivant sur son territoire,

considérant que le Festival d'Avignon constitue aujourd'hui l'une des plus importantes manifestations internationales du spectacle vivant contemporain,

considérant dès lors qu'il y a lieu d'accorder un mandat spécial à Monsieur Olivier Beaubillard et Madame Bozena Wojciechowski, adjoints au Maire, Mesdames Fabienne Oudart, Ana Macedo et Monsieur Bahri Sebkhi, conseillers municipaux, afin qu'ils se rendent aux côtés d'acteurs culturels locaux au Festival d'Avignon du 16 au 19 juillet 2014 pour y suivre la création théâtrale contemporaine, intégrer des réseaux professionnels œuvrant pour la création et la diffusion du théâtre, faire valoir la vitalité des équipements culturels Ivryens et des compagnies de théâtre implantées ainsi qu'asseoir la Ville d'Ivry comme un territoire de culture à l'échelle nationale,

considérant que le montant des frais de mission sera pris en charge dans le cadre du mandat spécial,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 35 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE 1 : ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Olivier Beaubillard, Madame Bozena Wojciechowski, adjoints au Maire, Mesdames Fabienne Oudart et Ana Macedo et Monsieur Bahri Sebkhi, conseillers municipaux, afin qu'ils se rendent au Festival d'Avignon du 16 au 19 juillet 2014.

ARTICLE 2 : AUTORISE le remboursement des frais de mission comme suit :

- aux frais réels sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives concernant les frais de transport et droits d'accès aux différents événements,
- dans la limite maximum de 300 euros/ personne/ jour concernant les frais de séjour (hébergement et restauration) et sur production de pièces justificatives.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 30 JUIN 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 30 JUIN 2014

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 30 JUIN 2014